



## Évaluation des cours pour commissaires

M. Rossi a dressé un premier bilan des cours pour commissaires visiteurs et visiteuses organisés par EduPros. A fin février, 242 personnes avaient suivi la formation. Des cours supplémentaires se dérouleront en mars et avril 2009. Les objectifs de la formation sont : connaître la QualiCarte, l'utiliser lors d'un rapport de visite, remplir le rapport de visite, utiliser les principaux outils de communication lors de médiations. Des questionnaires d'évaluation ont été remplis par 217 personnes ayant suivi le cours. Le taux de satisfaction de la formation est élevé (note moyenne de 5.47 sur 6). Des mesures d'accompagnement sont organisées par les conseillers en formation pour les commissaires qui rencontrent des problèmes d'application dans la pratique.

## Enquête sur la fréquence et les conséquences des horaires variables ou atypiques sur les apprenti-e-s

Mme Magnin a présenté les principaux résultats de cette enquête, qui a été menée par Unia Genève en 2008, suite à l'abaissement de l'âge de protection des jeunes travailleurs. L'enquête a ciblé les apprenti-e-s des branches particulièrement touchées par cette modification de la loi sur le travail (horaires variables, travail de nuit), soit la coiffure, le commerce de détail - y compris les assistant-e-s de pharmacie, la restauration, la boulangerie et la pâtisserie-confiserie. L'enquête a été élargie aux employés de commerce, à titre de référence. 288 apprenti-e-s ont participé à l'enquête, soit 22 % des apprenti-e-s des métiers ciblés. La grande majorité des apprenti-e-s sondé-e-s ont entre 18 et 21 ans. Les résultats relèvent que les dispositions légales en matière de temps de travail et de repos ne sont régulièrement pas appliquées. 43 % des apprenti-e-s sondé-e-s déclarent connaître des problèmes de santé à cause de leurs horaires de travail. La situation des métiers de la coiffure, de la pâtisserie-confiserie et du commerce de détail est particulièrement préoccupante. Une réunion aura lieu le 1er avril avec les représentants d'Unia, de l'OFPC, de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et des associations professionnelles concernées pour remédier à cette situation. Parmi les mesures proposées figurent une meilleure information des apprenti-e-s et des employeurs sur ces questions, ainsi que le développement des outils de contrôle dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage.

## Surveillance de l'apprentissage

Le bureau du CIF a examiné la situation de la surveillance de la formation professionnelle initiale au 20 mars 2009. A ce jour, 78 % des apprenti-e-s du dual ont un commissaire et 13 % des visites de 1<sup>ère</sup> année ont été effectuées. Les chiffres progressent mais sont encore très éloignés des objectifs fixés pour fin juin (l'ensemble des apprenti-e-s devra avoir un commissaire attiré et tous les apprenti-e-s de 1<sup>ère</sup> année devront avoir bénéficié d'au moins une visite). Un prochain bilan sera effectué lors de la prochaine séance du bureau du 5 mai. S'il manque encore des commissaires à cette date, l'Office prendra les mesures nécessaires pour suppléer à ce défaut, conformément à l'article 50 al. 2 de la loi cantonale sur la formation professionnelle.

## 50 ans de l'OFPC

L'OFPC fêtera officiellement son 50<sup>ème</sup> anniversaire dans le cadre de la Cité des métiers et des formations à Palexpo. Les membres du CIF seront invités à cet événement, qui se déroulera le 27 novembre 2009, en fin de journée.

## Indemnité des commissaires visiteurs et visiteuses

L'arrêté du Conseil d'Etat du 09 mars 2009 fixe le tarif des visites standards et des visites spécifiques à 60 francs de l'heure (contre 30 francs auparavant). Ce tarif horaire inclut la rémunération du travail fourni par les commissaires pour établir les rapports de visite.

## Dates des prochaines séances du CIF

Les prochaines séances du bureau auront lieu le 5 mai, le 16 juin, le 25 août, le 29 septembre, le 10 novembre et le 15 décembre 2009.

L'Assemblée se réunira le 18 juin et le 15 octobre 2009.